



Assises des Associations nationales des pouvoirs locaux et régionaux

Table ronde

ASSOCIATIONS NATIONALES ET CONGRES : QUEL PARTENARIAT ? Impact de la crise financière mondiale sur les collectivités territoriales

**Intervention de Michèle SABBAN, Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe
13 septembre 2012**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

- Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'invitant à prendre part à vos débats en ces lieux. Le partenariat qui lie le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux avec l'Assemblée des Régions d'Europe revêt à mes yeux une importance toute particulière et je ne saurais que trop insister sur la nécessité de multiplier ces échanges et de poursuivre nos efforts vers la recherche d'une meilleure synergie locale, particulièrement essentielle en ces temps de trouble.
- Car, et c'est malheureusement la raison de notre présence ici, c'est effectivement sous le sceau d'une des plus graves crises économiques que nos nations aient connues que nous devons aujourd'hui envisager l'avenir de nos collectivités qui prennent largement leur part du lourd fardeau que cette crise fait peser sur nous, tant sur le plan économique que social. Pourtant, nos régions et nos collectivités locales ne sont pas dénuées de

réponse face à cette crise et, paradoxalement, malgré l'ampleur de celle-ci, elles peuvent s'avérer être les acteurs de sortie de crise les plus efficaces.

- Cette crise réveille le paradoxe européen qui fait de nous le vieux continent mais laisse nos institutions continentales encore jeunes et fragiles. Face à cela pourtant, qui mieux que nos territoires peut faire le lien entre ces deux temps ? Qui mieux que nos territoires peut trouver une issue viable à cette crise mondiale dont les effets n'ont de cesse de se répercuter sur le plan local ? Mes amis, j'en suis convaincue, seule une forte résolution de notre part – et j'insiste sur l'ambivalence du terme car il nous faudra être résolu pour résoudre cette crise – donnera le signal fort nécessaire à une reprise de la confiance mondiale.
- Si la crise actuelle a grandement fragilisé deux piliers d'action de la Commission européenne que sont le marché unique et la monnaie unique, ces deux piliers peuvent se voir épaulés par une politique régionale forte. Cette crise nous invite donc, mesdames et messieurs, à défendre et à promouvoir avec encore plus d'ardeur ce principe de subsidiarité qui nous est si cher.
- Ainsi, plusieurs pistes de réflexion s'offrent à nous. D'une part, par un renforcement des actions **collectivement** menées par les pouvoirs régionaux et locaux (et notamment des actions de soutien à l'économie locale), et d'autre part, via l'action du tissu associatif qui habille le territoire européen.
- En ce qui concerne la nature collective des actions que nous pouvons mener, il importe, à mon avis, de comprendre en premier lieu les raisons

et la nature de la crise. Si la crise consiste en une contraction de l'activité économique, elle-même issue d'une perte de confiance des agents économiques, je crois fermement que les collectivités peuvent recréer de la confiance, et sont même les mieux placées pour le faire. Mais tel l'amour qui ne saurait exister sans preuve d'amour, le retour de la confiance ne se fera pas par de simples incantations.

- Premièrement, nous avons en effet perdu la confiance de nos investisseurs parce que nous n'avons pas su gérer intelligemment le recours au crédit. Nous avons hypothéqué l'avenir de nos enfants et de nos territoires aveuglément. Il ne s'agit pas ici de mener une séance d'auto-flagellation mais bien de comprendre que nous autres collectivités ne sommes pas exemptes du devoir d'assainir nos finances. En l'occurrence, il nous incombe de nous dégager au plus vite de certaines obligations dans lesquelles nombre de nos collectivités se sont laissées piéger via des emprunts toxiques. Ainsi, en France, des tribunaux ont déjà reconnu le droit de certaines collectivités de ne pas rembourser tout ou partie de leurs dettes au regard de la présence d'emprunts toxiques parmi ces dernières. Le recours à de tels procédés juridiques nous invite, je crois, à la réflexion.

- Au-delà, je pense qu'il n'est pas non plus inopportun que nous réfléchissions aux moyens que nous pouvons mettre en place pour éviter que certaines de nos collectivités ne laisse à nouveau embourber dans un niveau d'endettement intenable. A cet égard, puisque la raison d'être de nos institutions interrégionales est de promouvoir la mise en œuvre d'actions communes, je pense qu'il n'est pas inutile de chercher à se doter d'outils de protection communs tels que la possibilité pour lesdites institutions d'emprunter en lieu et place des collectivités. Le financement

d'opérations communes s'est trouverait facilité et le coût de ce financement diminué.

- Deuxièmement, c'est également à nous qu'il incombe de relancer l'économie locale. Tandis que nos Etats sont préoccupés par des problèmes d'échelle nationale ou internationale, nos PME se tournent vers nous avec insistance pour subsister. Plus qu'un devoir économique, il s'agit ici d'un devoir moral qui nous revient. Mais cette aide que nous devons apporter à nos économies locales n'en sera que plus efficace si elle est organisée. De part et d'autre de chaque frontière, des PME ont des besoins qui peuvent être complémentaires et appellent des instances comme le Congrès à mutualiser des moyens afin de servir de relais à ces besoins.

- Vous l'aurez compris, l'intérêt de converger vers de tels outils, au-delà de la question financière elle-même, réside bien dans la recherche d'une plus forte solidarité entre nos régions. Car c'est un nouveau chapitre dans l'histoire de la construction européenne que nous tentons d'écrire tous ensemble, chacun à notre manière au Congrès comme à l'ARE. Ce chapitre clôt l'ère des isolats, des régions enclavées au sein d'Etats concurrents. Il ouvre la voie à une ère de solidarité et d'interdépendance des régions. Mes amis, cette crise nous donne peut-être l'occasion de décliner le fameux rêve de Victor Hugo des Etats-Unis d'Europe en Régions Unies d'Europe.

- Mais cette unité ne se fera pas si nous ne prenons pas la pleine mesure de ce qui fait notre spécificité, à savoir notre proximité avec les citoyens. Osons donc nous affirmer dans notre identité de pouvoirs publics responsables mais dégagés des pièges des intérêts nationaux. Et

embrassons notre vocation de lien social et économique que nos administrés reconnaissent volontiers.

- Ce lien, outre son expression par le soutien à l'activité économique, doit trouver son incarnation dans le relais de l'action publique par le tissu associatif, deuxième type d'action que je désirais évoquer devant vous aujourd'hui.

- Je souhaite tout d'abord vous rappeler à quel point l'attachement et l'engagement de nos concitoyens est fort vis-à-vis de ces associations. Rien qu'en France, il existe plus d'un million d'associations animées par plus de 11 millions de personnes. Certains peuvent dire que nous vivons une époque d'individualisme mais quand je regarde la réalité du terrain, je n'en crois rien. Nos concitoyens se détournent peut-être des voies d'engagement politique, n'y voyant plus de juste réponse à leurs préoccupations, mais ils continuent de croire fermement en l'utilité de l'engagement associatif. Et c'est à nous qu'il revient de soutenir cet engagement.

- Car malgré l'optimisme que cet engagement massif de nos concitoyens peut soulever, je ne saurais me satisfaire de cet état de fait. Certes, le droit associatif est tout aussi divers que le sont les législations européennes, mais il nous appartient d'œuvrer à une certaine harmonisation en la matière. Certes le niveau d'engagement des Européens dépend beaucoup du temps qu'ils peuvent y consacrer, mais nous pouvons également œuvrer à ce que ce temps d'engagement s'étende.

- En outre, travailler en collaboration avec le tissu associatif de nos régions présente un certain nombre d'avantages au premier rang desquels les

artisans qui seront alors à l'œuvre seront animés d'une motivation bien plus grande que celle que nous pourrions rencontrer ailleurs. Par leur connaissance du terrain et leur créativité, les acteurs associatifs seront les plus à même de trouver des solutions innovantes à la résorption de la crise. Par l'engouement qui les habite, ils seront plus à même de susciter l'adhésion des citoyens et de faire preuve de pédagogie à leur égard. Enfin, pour revenir sur le plan financier, la multiplicité des sources de financement qui se trouvent à l'origine des projets associatifs peuvent nous laisser espérer un certain effet de levier pour peu que nous parvenions à communiquer à nos instances nationales et supranationales respectives l'enthousiasme avec lequel nous sommes capables de mener ces projets.

- Il resterait encore bien à dire sur ces sujets mais je souhaitais simplement partager avec vous ma conviction que nos collectivités peuvent s'affirmer en tant qu'outils efficaces de sortie de crise à condition de fonctionner sur ces deux jambes que sont le soutien à l'activité économique par les PME, source de croissance, et le renforcement de l'engagement associatif, source de créativité.
- Un dernier mot enfin pour vous dire que ces vastes questions méritent d'être débattues et étudiées plus amplement et que l'ARE se fait un plaisir d'entamer un cycle de réflexion à ce sujet qui débutera dans une semaine à Pescara et auquel j'espère que nombre d'entre vous pourront participer.
- Je vous remercie de votre attention.